



Nationalité française des anciens combattants français

Par **Hamza68**, le **21/12/2009** à **04:12**

Bonjour,

veuillez m'informer sur les procédures que je dois faire pour savoir, si mon grand père a eu la nationalité française?

sachant que mon grand père né en Algérie en 1897, ancien combattant (engagé volontaire) avec l'armée française, pendant la guère 1914-1918

et je vous informe que l'état civil de sa localité de naissance en Algérie le classe dans le registre européen.

je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire

veuillez, agréer, mes salutations distinguées.